



Comité technique d'établissement du 8 octobre 2021

Une prime de 660€ pour les supports

Notre déclaration pointait encore une fois les différences de traitement dans les dossiers du télétravail. Nos propos illustrés par quelques exemples bien choisis, ont permis de montrer des incohérences voire le zèle de certaine direction. Le directeur conscient du manque de cohérence entre Dter ou Dtec à assurer d'ouvrir le sujet dans un prochain CODIR. Nous avons rappelé qu'une négociation en cours au ministère pourrait impacter nos règles.

Sur Cerem'avenir, sans dire que nos propos étaient justes, le directeur a estimé que le rapport du CGEDD posait un diagnostic juste sur les capacités de production du Cerema. Rappelons que notre organisation le dit depuis 2017. Le Directeur a affirmé qu'il continuait à œuvrer pour récupérer les ETPs perdus. Nous aussi nous continuerons avec l'intersyndicale à avoir des initiatives dans ce sens.

A la question de la CGT, si la perte d'effectifs continue que proposez-vous ? La réponse a été assez claire : il faudra alors arrêter des activités, mais ce sera au ministère de choisir lesquelles et non à la direction du Cerema.

Autre point de notre déclaration, le passage au RIFSEEP. Il est apparu que le service DRH avait peut d'information. Nous vous invitons à lire [CR CGT](#) de la réunion ministérielle.

Point pour Avis : Attribution de point NBI

Comme tous les ans, nous sommes amenés à nous prononcer sur l'attribution des point NBI issue du protocole DURAFour. Protocole que la CGT n'a pas signé avec FO. La CGT s'est abstenue car nous refusons ce principe d'attribuer ce supplément de rémunération qu'à une partie infime des agents pouvant y prétendre.

Nous nous sommes abstenus sur ce vote, ainsi que FO et l'UNSA.

Point pour Information :

Apprentissage : Le bilan présenté par l'administration montre que les apprentis et les encadrants sont satisfaits. Un certain nombre d'apprentis seraient ensuite candidats sur des postes vacants. La CGT s'en réjouit mais regrette toujours que la rémunération ne soit pas prise en charge par le ministère (seule raison du vote d'opposition au projet d'origine). En revanche nous sommes satisfaits du fait que l'encadrement des apprentis sera rétribué à la hauteur de 500€. Un point de vigilance a été identifié pour que cette somme soit attribuée à l'encadrant réel et non à celui identifié comme tel sur le dossier.

Référentiel RIFSEEP Cerema pour les agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation



A la lecture des incohérences dans la classification RIFSEEP sont apparues. Mais l'urgence et la complexité du dossier montraient une incapacité à les résoudre en séance. La CGT a proposé, compte tenu de l'application du RIFSEEP inévitable pour les corps techniques du MTE, la mise en place d'un groupe d'échange sur le sujet afin de gérer les agents du MTE et du MMA avec les mêmes règles. Nous nous efforcerons d'améliorer la reconnaissance de la technicité spécifique des agents du Cerema en évitant de les comparer à des grilles existantes pour d'autres organismes. Il nous paraît essentiel pour le développement du Cerema et pour l'épanouissement des agents d'avoir une grille valorisant la spécificité et l'expertise. La direction a validé cette proposition.

Complément Indemnitaire exceptionnel :

La direction annonce que tous les agents des catégories B et C des équipes support auront cette année une prime exceptionnelle de 660€ sur la paye de novembre. Cette prime est mise en place pour récompenser les efforts consentis pendant la mise en place de Cerem'avenir. Nous sommes satisfaits de cette reconnaissance car elle s'adresse à tous les statuts (seraient exclus les agents dont le CIA serait à 0 pour insuffisance professionnelle).

La CGT a fait remarquer que les agents des corps techniques font aussi des efforts en acceptant notamment des tâches administratives dévolues avant Cerem'avenir à des agents des supports, des déplacements hors de leur zone d'action, d'être retournés sur les chantiers rapidement après le premier confinement assurant des rentrées d'argent au Cerema. La CGT a demandé à la direction de s'engager sur le versement d'une prime à ces agents en 2022. La direction n'a pas pris position.

Malheureusement, il semble que la direction ne soit pas prête à récompenser les catégories A de la même manière. Pour la CGT, il nous paraît assez dangereux de diviser les agents alors que le CEREMA a besoin de créer un collectif de travail soudé.